

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU JURA

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LOUVATANGE**

SEANCE DU 11 avril 2025

Nombre :

- de conseillers en exercice : 6
- de membres présents : 6
- de votants : 6

Date de convocation :

02/04/2025

Date d'affichage :

16/04/2025

N° de délibération :

011-2025

L'an deux mil vingt cinq, le onze avril à 20h00, le Conseil Municipal de Louvatange, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de mairie, sous la présidence de M. Martial MATZ, Maire.

Présents : Martial MATZ, Nicolas VUILLEMENOT, Jérôme FASSET, Olivier GUILLEMIN, Valérie POCARD, Mickaël REBILLET

Absents :

Secrétaire de séance : Olivier GUILLEMIN

Objet : Montant du loyer et des charges du logement communal

Vu la délibération 002-2025 fixant le montant du loyer à 420 € et les charges à 30 € par mois,

Vu la délibération 010-2025 confiant la gestion du logement à la Maison Pour Tous, Considérant la régularisation des charges annuelles de chauffage,

Le Conseil Municipal, après avoir échangé, décide par 6 voix pour :

- de maintenir le montant du loyer à 420 €,
- de réviser à la hausse les charges et les fixer à 50 € par mois.

Fait et délibéré, les jour, mois et an

Pour extrait conforme

Le/la secrétaire
Olivier GUILLEMIN

Le Maire
Martial MATZ

